

Le «Fonds Reynders» a-t-il du plomb dans l'aile?

LUXEMBOURG - Depuis 2002, le Grand-Duché verse d'importantes compensations financières aux communes frontalières belges. Le ministère des Finances veut réviser le système actuel.



Le Grand-Duché va-t-il continuer à assurer le financement du Fonds Reynders en place depuis 2002 entre le Luxembourg et la Belgique?

Une faute?

Signalez-la-nous!

La question est épineuse, voire délicate, et le ministère des Finances y répond constamment sur le même ton, depuis de très longs mois: avec la plus grande prudence. Qu'en est-il des «compensations fiscales» versées par le Luxembourg aux communes frontalières belges? Précis, Pierre Gramagna souligne d'emblée que le terme «compensations fiscales» n'est, semble-t-il, pas approprié. «Le Luxembourg ne verse aucune contribution aux communes frontalières belges», prétend-il dans une réponse parlementaire adressée à Mars Di Bartoloméo.

Et pourtant depuis 2002, dans le cadre du Fonds Reynders, une «compensation financière» (et non pas «fiscale, donc) est attribuée par le Luxembourg à la Belgique pour garantir le financement de communes belges où résident de plus en plus de frontaliers. Selon les derniers chiffres du Statec, le nombre de frontaliers belges était estimé à 47 500 pour l'année 2019. Pour cette seule année 2019, par rapport aux recettes fiscales et à la perception des accises, le Luxembourg a versé la coquette somme de 91 millions d'euros à la Belgique.

Des moyens importants pour les communes belges

Ce versement s'effectue dans le strict cadre de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL). Et cette manne financière a pour seul objectif «d'assurer

une plus juste répartition des recettes douanières». De très nombreux clients résidant en Belgique n'hésitent pas, en effet, à se rendre au Grand-Duché pour faire le plein de carburant, d'alcool et de tabac à des tarifs moins élevés que dans le royaume voisin. Pour compenser cette perte pour l'État belge, le Luxembourg a donc accepté de reverser 5,65% des accises prélevées sur ces trois types de produit. Soit une somme estimée à 91 millions d'euros. À titre d'exemple, la commune d'Arlon a reçu, en mars 2021, 7,6 millions d'euros, Messancy, 2,5 millions d'euros et Attert 2 millions d'euros.

On le sait depuis des mois, toutefois, le Luxembourg souhaite modifier le mécanisme actuel de compensations financières versées à la Belgique. Dès mars 2021, Pierre Gramegna indiquait déjà que «le Luxembourg avait entamé des discussions avec la Belgique pour "mettre à jour" le système de compensations financières versées à son voisin». De quoi semer le doute et faire naître de véritables craintes dans les (grandes et petites) communes belges qui se demandent si elles disposeront encore de ces moyens importants pour assurer une bonne gestion de leurs finances.

Et la France et l'Allemagne?

Et le ministre des Finances de confirmer, ce lundi 16 août, dans une nouvelle réponse parlementaire: «le Luxembourg a entamé des pourparlers avec la Belgique concernant une révision du système actuel prévu dans le cadre particulier du régime des recettes communes de l'UEBL. Ces discussions sont en cours». Alors que les gouvernements luxembourgeois et belge auraient probablement déjà dû statuer sur la question début juillet 2021, le sommet Gäichel 2021 avait dû être reporté au 31 août, lorsque Xavier Bettel avait été testé positif au Covid-19.

On le dit et on le répète, le sujet est extrêmement sensible car aux autres frontières du Grand-Duché, les instances communales de villes comme Trèves, en Allemagne, ou Metz, en France, de même que les dirigeants des Länder allemands de Rhénanie-Palatinat et de Sarre frappent régulièrement à la porte du Luxembourg pour espérer, un jour, pouvoir bénéficier du même type de «compensation financière». Jusqu'à présent, elles ont toujours reçu une fin de non-recevoir. De quoi influencer négativement les négociations entre le Luxembourg et la Belgique? Réponse d'ici la fin du mois d'août.

(Frédéric Lambert / L'essentiel)